

PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info générale n° 3



Le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3): c'est quoi?

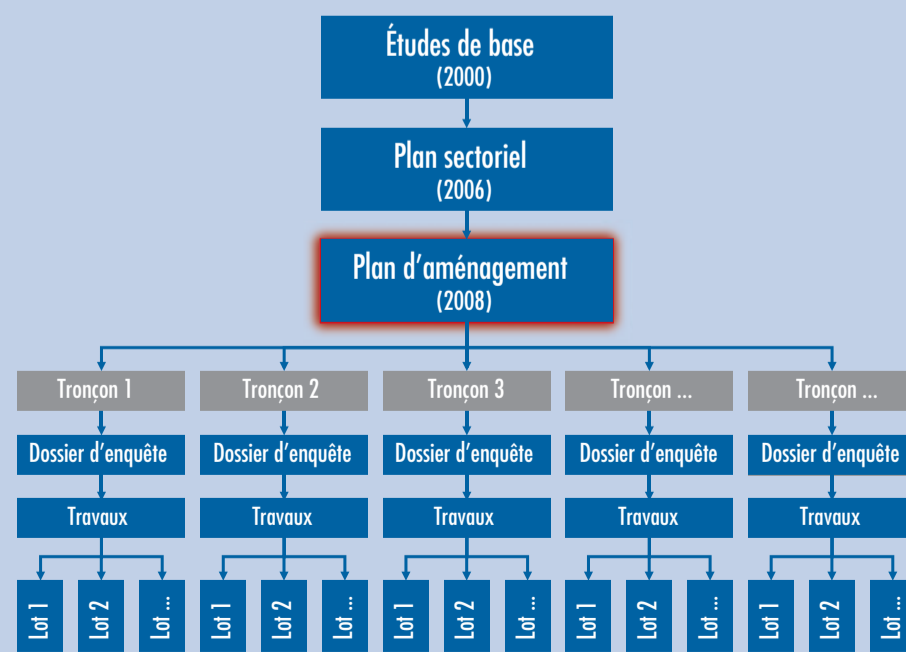
Le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3), c'est...

- ... un document de l'Etat du Valais, propriétaire du Rhône.
- ... une vision concrète, un avant-projet de l'aménagement du fleuve à l'échelle du 1:10 000, de Gletsch au Léman.
- ... une base commune aux cantons de Vaud et du Valais pour l'aménagement du tronçon commun.
- ... une réponse à la volonté politique exprimée par le Grand Conseil en 2000 d'établir un projet de protection durable contre les crues du Rhône.
- ... un document à réviser tous les 10 ans.
- ... une vision sur le long terme des aménagements prévus, et en particulier ceux envisagés en première étape de réalisation de la 3^e correction (2008-2020).
- ... plusieurs années d'études par des spécialistes et experts de tous les domaines concernés (sécurité, environnement, agriculture, paysage, etc.)
- ... le résultat d'une démarche participative effectuée au niveau cantonal (services de l'Etat, associations) et régional (communes, représentants des intérêts locaux).
- ... un dossier contenant:
 - un rapport de synthèse présentant les études effectuées et décrivant le projet d'aménagement du fleuve
 - des plans d'ensemble au 1:25 000
 - des plans au 1:10 000
 - un rapport d'impact de la première étape.
- ... un accompagnement par une information du Service cantonal de l'agriculture sur la volonté de réaliser en parallèle des mesures d'améliorations foncières intégrales (AFI) pour apporter des compensations indispensables aux pertes de surfaces agricoles.
- ... une coordination avec une vision sur le long terme du développement de la plaine via des concepts de développement de la plaine (CDP) établis par les communes et partenaires.



Le Plan d'aménagement: une vue de tous les aménagements du Rhône

L'établissement des projets de construction se fait usuellement en 3 étapes principales: le projet est mis à l'enquête, un projet d'exécution est élaboré pour les entreprises, et enfin les travaux sont exécutés. Pour le Rhône, une étape préalable est nécessaire, (conformément à la nouvelle loi valaisanne sur l'aménagement des cours d'eau): l'établissement d'un plan d'ensemble présentant globalement les aménagements. Ceux-ci seront ensuite détaillés par secteurs dans les projets mis à l'enquête. Ainsi, le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3) présente les principales étapes de réalisation dans le temps et couvre l'entier du linéaire du Rhône, de Gletsch au Léman, soit 160 km. A l'échelle du 1:10 000, il faut un plan de 16 mètres pour présenter ce projet d'ensemble.



Le Plan d'aménagement: un point pivot de la 3^e correction du Rhône

Le PA-R3 fait suite aux études de base qui ont établi le diagnostic de l'état du Rhône, et au Plan sectoriel qui a défini la carte indicative des dangers ainsi que l'espace Rhône. Il définit le cadre d'élaboration des projets qui seront étudiés et mis à l'enquête par tronçons durant les 10 prochaines années (principalement Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully, Monthey-Aigle). Il sera révisé tous les dix ans.

PLAN D'AMÉNAGEMENT Feuille info générale n° 3



Le Plan d'aménagement du Rhône (PA-R3): c'est quoi?

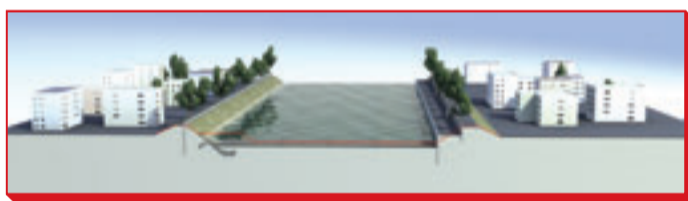
Abaissier en ville, élargir dans les secteurs non construits

Cette carte représente les grands principes de l'aménagement futur du Rhône. En rouge, les secteurs d'abaissement du lit. En jaune, les secteurs d'élargissements (env. 60% de plus que la largeur actuelle) parfois combinés avec des abaissements là où la nappe phréatique le permet, par exemple dans les secteurs Monthey-Aigle et St-Maurice-Lavey. En vert, les principales zones d'élargissements ponctuels envisagés. En bleu, les zones où l'on n'intervient pas. A ce stade, un grand nombre d'adaptations locales de ces principes généraux restent possibles. Les discussions sont en cours avec les partenaires (communes, associations, offices fédéraux, services cantonaux) dans le but d'optimiser la solution retenue, de choisir et de fixer l'emplacement des élargissements ponctuels.

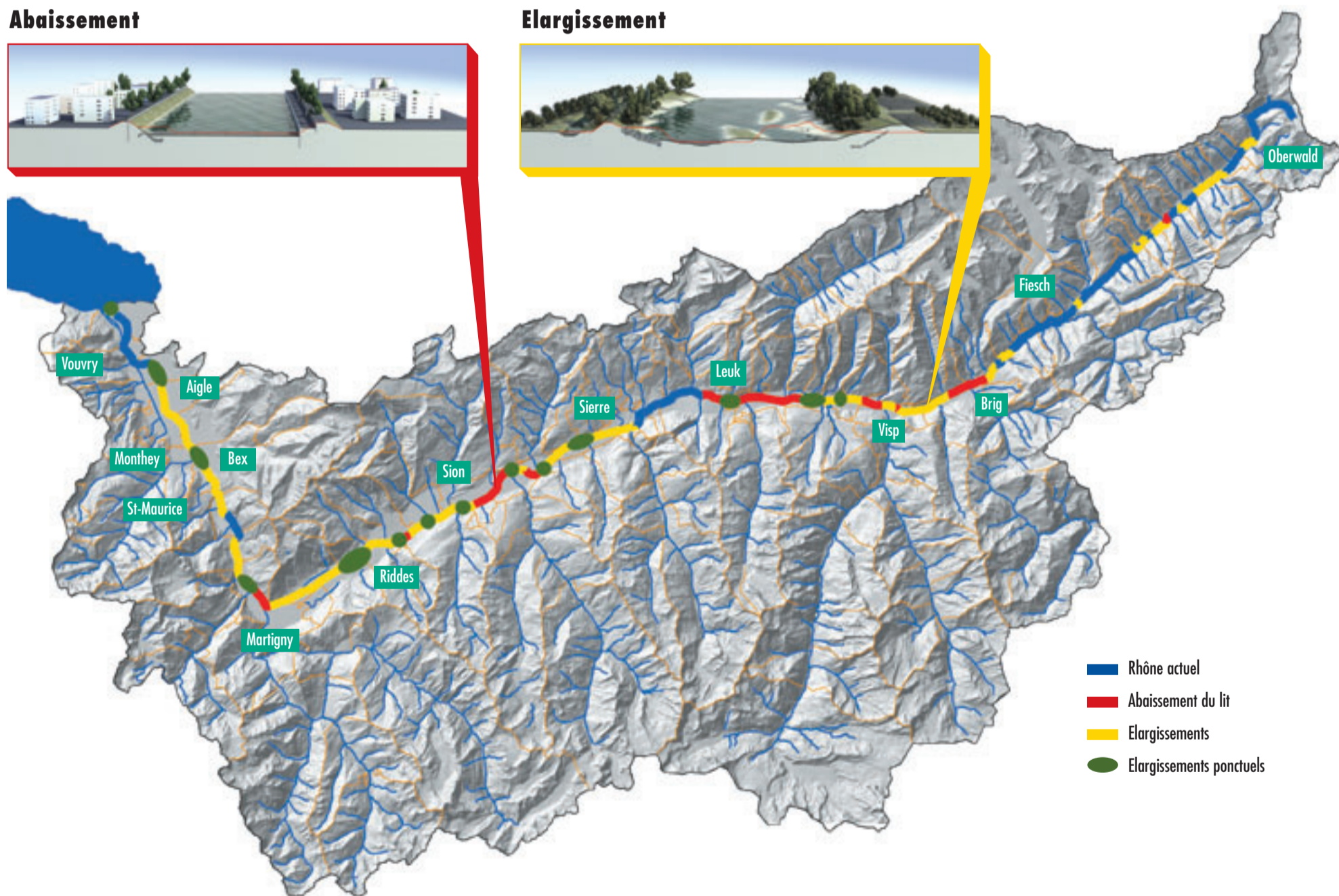


L'aménagement prévu dans votre secteur est détaillé dans la fiche régionale correspondante.

Abaissement



Élargissement



- Rhône actuel
- Abaissement du lit
- Élargissements
- Élargissements ponctuels

Élargir les cours d'eau, un nécessité généralisée.

Que ce soit en Valais, comme on le constate pour le Rhône et ses affluents, ou dans le reste de la Suisse – sur le Rhin, la Linth ou la Thur – la solution sécuritaire de l'élargissement se révèle, après comparaison avec les autres possibilités, systématiquement la meilleure. La principale raison: ce type d'aménagement permet de faire passer davantage d'eau, et ce sans surélever le niveau du fleuve. Un critère essentiel, en particulier dans les secteurs où l'abaissement du fond est exclu à cause de la proximité de la nappe phréatique.



Cette image de la Thur récemment élargie donne un aperçu de la façon dont la morphologie du Rhône pourrait se développer dans les élargissements ponctuels.